

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, BOURDET-PEES, Mme BOERIE, VALIANI, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, Mme GASTON, TOURAINE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, GINIEIS, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, TERUEL, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Philippe GARROTE à Jean-Marie GINIEIS
Jean-Michel BRUGIDOU à Robert BAREILLE
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Nathalie REGUEIRO à Eliane YTHIER

Suppléants : Pierre CASAUX-BIC suppléant de Jean-Claude ELICHIRY
Henri LAFOURCADE suppléant de Anne-Marie ANCHEN
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
Serge BERTRANINE suppléant de Aimé SOUMET
Marie-José ROMEO suppléante de Anne BARBET
Georgette SALHI suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Patrick SEBAT, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE.

RAPPORT N°6

PARVIS : MODIFICATION DU LOT P9 « ESPACES VERTS »

M. GAILLAT informe que dans le cadre de la création du parvis de la Confluence des Gaves, l'architecte Pascale GUEDOT a prévu lors de la dévolution des travaux, la réalisation des espaces verts : apport de terre végétale, fourniture et pose de petits arbres, engazonnement. Ce lot P9 a été attribué à l'Entreprise LAFITTE Paysage, pour un montant de : 9 525,95 €H.T

A l'occasion de récents échanges entre Pascale GUEDOT et Michel CORAJOU, ce dernier a proposé de remplacer les arbres initialement prévus par des sujets plus importants, destinés à offrir rapidement des espaces ombragés.

Cette modification se traduit par :

- Un Avenant au marché initial qui prend en compte la suppression des arbres initialement prévus, la diminution des quantités de terre végétale et d'engazonnement et la création d'un espace recouvert de galets. Le montant initial de 9 525,95 € H.T est ramené à 6 174,88 € H.T
- Par la passation d'un marché complémentaire pour la fourniture et la pose de 3 arbres proposés par Michel CORAJOURD, afin de bien identifier les suggestions de plantation et les garanties de reprise. Le montant de ce marché complémentaire s'élève à : 8 389,60 € H.T

Ces dispositions doivent être notifiées à l'Entreprise LAFITTE Paysage rapidement pour réaliser les plantations dans les meilleures conditions. Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget investissement, opération N° 132.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'Avenant et le Marché complémentaire nécessaires avec l'Entreprise LAFITTE Paysage
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 janvier 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY